



VILLE DE  
**MONT-JOLI**

### **AVIS PUBLIC DE PROMULGATION**

Prenez avis que les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021 les règlements suivant :

- Règlement 2021-1453 modifiant des aires d'affectation du plan d'urbanisme;
- Règlement numéro 2021-1454 modifiant les limites de la zone 326 (HBF)

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h le vendredi.

Donné à Mont-Joli, ce 17<sup>e</sup> jour de juin 2021.

La greffière,

Kathleen Bossé, OMA

-30-

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h et 12h et de 13h15 à 16h30 le 17<sup>e</sup> jour du mois de juin 2021 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le 17<sup>e</sup> jour du mois de juin 2021.

La greffière,

Kathleen Bossé, OMA